



Aller à l'école tous les jours est le meilleur moyen pour les élèves de développer leurs compétences scolaires et socio-émotionnelles. La présence à l'école est également requise par la loi pour les enfants âgés de 5 à 18 ans. Le Bureau du Surintendant d'État à l'Éducation (OSSE) adopte plusieurs changements aux politiques d'assiduité des districts pour l'année scolaire 2022-23 afin d'encourager les élèves à fréquenter l'école tous les jours. L'OSSE a préparé cette fiche résumant les principaux changements pour vous aider, vous et votre enfant, à vous préparer à la prochaine année scolaire.

### MISES À JOUR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-23

- **Les règles du 60/40** : Un élève sera désormais considéré comme présent les jours où il est présent pendant au moins 60 % de la journée scolaire. Auparavant, les élèves devaient être présents pendant 80 % de la journée. Ce changement devrait encourager les élèves à se rendre à l'école même s'ils ont un retard important.
- **Exigences relatives à l'équipe de soutien aux élèves (SST)** : La SST, généralement composée d'un enseignant, d'un membre du personnel de soutien, tel qu'un travailleur social, et d'un administrateur scolaire, est chargée d'identifier les obstacles à l'assiduité et de créer un plan d'action pour mettre les élèves et les familles en contact avec les ressources dont ils ont besoin pour améliorer leur assiduité.
  - Après cinq absences non excusées d'une journée complète au cours d'une même période de notation (trimestre ou semestre), l'élève doit être orienté vers la SST pour une première réunion avec les parents et l'élaboration d'un plan.
  - Après 10 absences non excusées d'une journée complète au cours d'une année scolaire, la SST doit signaler les absences à l'administrateur de l'école et élaborer un plan d'intervention immédiate.
- **Exigences de la politique d'assiduité pour les écoles virtuelles** : Les écoles agréées qui proposent un enseignement à distance sur une base régulière et à temps plein doivent communiquer par écrit aux familles leur politique d'assiduité. Lorsque les élèves ont des cours en temps réel, les enseignants sont tenus de voir l'élève à l'écran pour qu'il soit noté présent. Pour les cours asynchrones où l'élève effectue un travail sans recevoir de directives en direct d'un enseignant, il devra effectuer un devoir pour être marqué présent. Veuillez noter que les parents sont légalement responsables de la surveillance des élèves pendant les cours à distance.
- **Certification médicale** : Le processus de certification médicale qui obligeait les écoles à offrir un enseignement à distance aux élèves ayant des problèmes médicaux personnels ou familiaux qui les exposaient à un risque accru de maladie grave due au coronavirus (COVID-19) a expiré et n'est plus disponible. Des vaccins sûrs et efficaces sont désormais largement disponibles pour tous les élèves et toutes les familles.
- **Vaccinations des élèves (pas de vaccins, pas d'école)** : Comme avant la pandémie, tous les élèves des écoles de DC, y compris les écoles privées, doivent être en règle avec les vaccins requis pour pouvoir aller à l'école. Bien que cela ne soit pas nouveau, il existe de nouvelles exigences liées aux vaccins COVID-19. À partir de l'année scolaire 2022-23, tous les élèves âgés de 12 ans et plus doivent recevoir le vaccin COVID-19, sauf exemption. Pour plus d'informations sur les vaccins des élèves, veuillez vous référer à ce [dépliant](#).

Si vous avez des questions sur ces changements dans les règles d'assiduité, veuillez contacter l'école de votre enfant.